



CP TOULON-LA FARLEDE
Direction Interrégionale MARSEILLE
M-L CORDES
Réf : 49/2020

La Farède, le 25/11/20

Titre : colis noel

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES FAMILLES DE PERSONNES DETENUES

Objet : Colis de Noël 2020

Cette année dans le contexte de la crise sanitaire, la remise des colis de Noël devra se faire dans le respect des règles de protection sanitaire.

Les colis seront donc conservés durant 24h00 dans un local à température ambiante avant d'être distribués en cellule. Les produits nécessitant une conservation au frais ne seront donc pas autorisés

**Dates de dépôts des colis:
du mardi 08 décembre 2020 au samedi 30 janvier 2021 inclus**

1/ Pour les personnes détenues dont les familles ou ami(e)s sont titulaires d'un permis de visite.

En prévision des colis de Noël, chaque personne détenue pourra bénéficier de la remise d'un colis de vivre à raison de **5 KG maximum**. Chaque colis sera accompagné d'un inventaire complet de son contenu, certains produits sont interdits et d'autres réglementés.

**Le dépôt s'effectuera avant le parloir,
du mardi au samedi de 07H45 à 11H00 et de 12H40 à 15H40.**

Produits interdits :

- Les denrées alimentaires alcoolisées.
- Les boissons alcoolisées
- Viande crue et poissons crus
- Poissons fumés

Partie du Référentiel	N°	Libellé de l'engagement	Type de document fondateur ou de contrôle et de preuve	Version initiale	Version en vigueur	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Partie 5	3.1	Vie en détention	Élément fondateur local	18/12/2012	V5	ML CORDES CDD	S. BONDIL CE	S. BONDIL CE





- Fruits de mer
- Foie gras
- Plats cuisinés
- Les produits liquides
- Les chocolats contenant de l'alcool
- Le café, thé, chocolat soluble
- Les chewing-gum
- Les produits laitiers (yaourts, lait, crème fraîche, beurre, fromage...)
- Les œufs
- Les épices, feuilles ou herbes séchées
- Les tubes (mayonnaise, moutarde, harissa...)
- Bonbons styles mentos
- Levure chimique
- Spiruline
- Les produits énergétiques
- Salades, fruits et légumes frais
- Potages en sachets et tous produits lyophilisés
- Tabac, briquet et allumettes, feuilles à rouler
- Les produits alcooliques (eau de toilette, parfum...) ; les produits d'hygiène
- Les plantes
- Les animaux

Conditionnements refusés :

- Pas de boîtes ou barquettes métalliques.
- Pas de récipients en verre.
- Pas de papier aluminium.
- Pas d'emballage d'origine (chocolats, biscuits, bonbons....)
- Pas de papier cadeau
- Pas de film plastique (type film étirable)

2/ Pour les personnes détenues dont les familles ou ami(e)s ne sont PAS titulaires d'un permis de visite.

Ces derniers pourront demander un formulaire " d'autorisation de dépôt d'un colis de fin d'année par une personne non titulaire d'un permis de visite ", auprès du Chef de bâtiment. Les dépôts pourront s'effectuer aux mêmes dates, du mardi au samedi de 07H45 à 11H00 et de 12H40 à 15H40. : 5 KG en une fois.

Il appartiendra à la personne détenue de faire parvenir l'autorisation au bénéficiaire qui se

Partie du Référentiel	N°	Libellé de l'engagement	Type de document fondateur ou de contrôle et de preuve	Version initiale	Version en vigueur	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Partie 5	3.1	Vie en détention	Élément fondateur local	18/12/2012	V5	ML CORDES CDD	S. BONDIL CE	S. BONDIL CE





présentera avec le jour dit avec une pièce d'identité.

Pour information: La personne mandatée, ne pourra ramener de colis à d'autres personnes détenues non titulaires de permis de visite.

3/ Concernant l'acheminement des colis par la voie postale.

Il est obligatoirement soumis à l'autorisation du chef d'établissement ET obligatoirement à l'autorisation du magistrat pour les personnes détenues prévenues.

Il ne concerne que la personne détenue qui n'a pas l'autorisation de permis de visite, ou si c'est le cas, qui n'a pas eu de visites depuis 3 mois.

La Cheffe d'établissement

Partie du Référentiel	N°	Libellé de l'engagement	Type de document fondateur ou de contrôle et de preuve	Version initiale	Version en vigueur	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Partie 5	3.1	Vie en détention	Élément fondateur local	18/12/2012	V5	ML CORDES CDD	S. BONDIL CE	S. BONDIL CE



